



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Assemblée Générale Ordinaire

Dates de Parutions des Calendriers dernières divisions

Infos Ligue

Bulletin de Participation Réunion Nouveaux clubs

Comment régler les arbitres officiels ?

Procès-verbaux

Commissions

Statut de l'Arbitrage

Organisation des Championnats & Coupes

Statuts & Règlements

Futsal

Calendriers

Annexes

Catégories d'âge

Horaires Officiels des matchs

Tous en bleu pour l'USCL

Formation CFI en 4 étapes

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Néant



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

Retrouvez :

*Le Rapport de Gestion de la saison 2023/2024 (Moral, Technique et Financier)

Cliquer sur le lien = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-ordinaire/>

*L'Ordre du Jour

*Le pouvoir

*Avis important

*Le Plan d'accès

*Articles



Nous vous rappelons que la représentativité de votre club est indispensable. **Sauf pour les nouveaux clubs « saison 2024/2025 » ou la présence est souhaitée.**

Pour toute(s) question(s) relative(s) aux états financiers annuels, nous vous prions de nous adresser vos questions par lettre recommandée à en-tête du club avec accusé de réception ou par mail (via la boîte officielle du club) au secrétariat du District au plus tard le 25 Septembre 2024.

Le Comité a fixé l'amende à 10,00 Euros par voix (1 voix = 20 licences) pour absence à cette Assemblée.

Réunion d'information pour les nouveaux clubs, mais également pour tous les clubs intéressés : dans sa volonté d'être au plus près des clubs et d'accompagner plus particulièrement les clubs nouvellement engagés dans les compétitions du district, le Comité Directeur organise, comme les années précédentes, une séance d'information / formation portant notamment sur l'utilisation de la FMI et de Foot Club. Une séance de questions réponses permettra également d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces clubs dans la gestion administrative.

Mardi 1er Octobre 2024 à 18h00

Au Siège du District 131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Ordre du jour

Utilisation « Foot club »
FMI (Feuille de match informatisée)
Questions diverses (*)
Bulletin de participation à l'intérieur du journal



REGLEMENTS 2024/2025

Sont en ligne et consultable

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/>

&

https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32&doing_wp_cron=1726653109.7685289382934570312500

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/calendrier-des-formations/>



FORMATIONS FIA

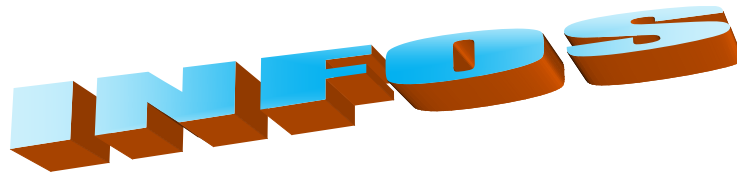
Session 1 = 21/22 & 28/29 Septembre 2024

Session 2 = 19/20 & 26/27 Octobre 2024

Inscription = <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

Edition N° 684 du Jeudi 26 Septembre 2024

COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque **jeudi après-midi** : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)

ATTESTATION D'AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édiiter une attestation d'affiliation à tout moment depuis
FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'Info 604 et de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :



- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.
Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JUILLET	4	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>			
AOUT	29				
SEPTEMBRE	5	12	19	26	
OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 <i>(férié)</i>	8 <i>(férié)</i>	15	22	29 <i>(férié)</i>
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :
https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :
 En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

(sous réserve de modifications)



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 14 Juin 2024 à Champigny/marne
(Parution E-Foot N° 676 du 20 Juin 2024)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2023 & 2024
- ✚ Fair-Play – *Nouveau Règlement*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2024
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2024
- ✚ Budget Prévisionnel 2024 & 2025
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2024 & 2025
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
(Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1^{er} Octobre 2024**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 31/08/24)



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

[Samedi 12 Octobre 2024 à 09h30]

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

**ABSENCE
-PRESIDENT(E)-**

**Formulaire à remplir et à renvoyer au District,
si possible avant le 10/10/24
Ou à remettre directement à la personne représentant le club**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club N° Affiliation _____

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Donne pouvoir à :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club N° Affiliation et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

Fait à Le _____

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

Attention !! Sans ce pouvoir et votre licence ou pièce d'identité, il sera impossible de voter



Avis important

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que lors de
L'Assemblée Générale du District 94
du Samedi 12 Octobre 2024 à 09h00 à Boissy Saint Léger

les récompenses et dotations suivantes seront remises :

Médailles au titre de Dirigeant(e)s de Clubs

Trophées des **“Champions D1”** Saison 2023 & 2024

“Challenge du Fair-Play” Saison 2023 & 2024

“Challenge du Club Dynamique” Saison 2023 & 2024

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la ou des récompense(s)
et/ou dotation(s) concernant votre Club dans le rapport de gestion annexé.

**Comptant vivement sur votre présence
et celle du ou des dirigeant(s) de votre Club
récipiendaire(s) d'une médaille que nous vous demandons
de prévenir**

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir, bien sportivement.

La Directrice Administrative
Lili FERREIRA



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

- DIRIGEANTS DE CLUBS -

Pour être admis au vote, n'oubliez pas de vous munir :

- Soit de votre licence dirigeant
- Soit de votre carte du Comité (Ligue ou District)
- Soit de votre carte de Commission (Ligue ou District)
- Soit de votre licence arbitre
- Soit de votre Carte d'Identité ou Passeport

(Extrait des Statuts)

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de **licences** au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : 1voix par tranche de 20 licenciés. Si le nombre de voix comporte un reste, le résultat est arrondi à l'unité supérieure si la fraction restante est égale ou supérieure à 0.50. Il est ramené à l'unité inférieure dans le cas contraire.

Une Association affiliée comptant moins de 20 licenciés dispose d'une voix.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum **2** Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

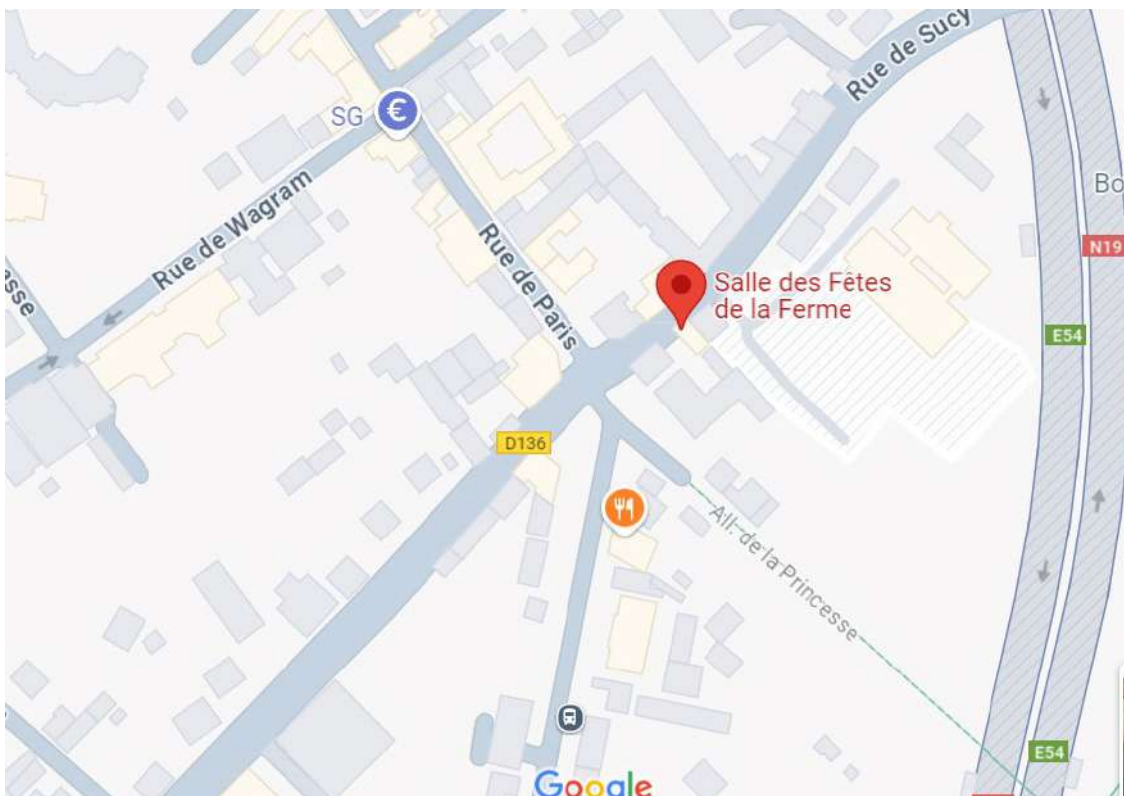


-PLAN D'ACCES-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes de la Ferme 6 Rue de Sucy 94470 Boissy-Saint-Léger



Accès :

Voiture : A86 / N406 Direction N19 Boissy/Bonneuil

Transports en Commun : Gare de Lyon RER A - Arrêt Boissy Saint Léger + 15 mn à pied

FORMATION/INFORMATION



Réunion d'information pour les nouveaux clubs, mais également pour tous les clubs intéressés : dans sa volonté d'être au plus près des clubs et d'accompagner plus particulièrement les clubs nouvellement engagés dans les compétitions du district, le Comité Directeur organise, comme les années précédentes, une séance d'information / formation portant notamment sur l'utilisation de la FMI et de Foot Club. Une séance de questions réponses permettra également d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces clubs dans la gestion administrative.

Mardi 01 Octobre 2024 à 18h00

Au Siège du District

131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Ordre du jour

- ✚ Utilisation « Foot club »
- ✚ FMI (*Feuille de match informatisée*)
- ✚ Questions diverses (*)

(*) Afin de pouvoir préparer au mieux cette réunion, merci de nous faire remonter vos questions, vos besoins, vos attentes...Pour cela il vous suffit de compléter ce document et de nous le retourner.

Club :N°

Président :Tél :

Question(s), besoin(s), Attente(s) que vous voulez aborder :

.....

.....

.....

.....

A Retourner pour le : **Vendredi 27 septembre 2024**

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du **25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°3 du 23/09/2024

Présents : Mmes PASDELOUP Martine, FERREIRA Lili, MM. FOLTIER Bruno, CARRETO Antonio

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District du Val de Marne de football, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

SITUATION DES CLUBS

Conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations Arbitres procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si au 1^{er} juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

En application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera début Juin à une 2^{ème} étude de la situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

En application des textes :

1) Article 46 -Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction

- Par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National : 400 €

- CFA et CFA 2 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Première Division Régionale : 180 €

- Deuxième Division Régionale : 140 €

- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant (30 € pour la Ligue de Paris IDF).

2) Article 47 - Sanctions sportives

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage «les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.»



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

En application de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera :

Avant le 28 février de la saison en cours, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

Extrait du procès-verbal du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 24 juin 2024

« PROPOSITIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Statut de l'Arbitrage : détermination du nombre de matches à diriger (article 34 du Statut de l'Arbitrage)

Le Comité prend acte de l'adoption par l'Assemblée Fédérale du 08 juin dernier des propositions de modifications au Statut de l'Arbitrage, et notamment celles concernant le nombre de matchs à diriger par les arbitres des clubs dont l'équipe représentative évolue en Fédération.

Ces modifications n'étant applicables qu'à compter de la saison 2025-2026, le Comité décide, sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage réunie le 30 mai 2024, de fixer comme suit, pour la saison 2024-2025, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club :

. 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11,

. 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal,

. 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal.

Et invite la Commission Régionale de l'Arbitrage à réfléchir à la pertinence de faire évoluer le mode de comptabilisation du nombre de matchs au regard des nouvelles dispositions de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. »

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de **deux unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2025**.

	D1 - 4 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
500752	CACHAN ASC CO	2	2
580485	VILLENEUVE ABLON U.S	1	3
	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
500651	BOISSY F.C.	1	1
530263	ARCUEIL COM	1	1
860294	VILLENEUVE AFC		2
	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN		1
535547	SANTENY SP.L.		1
550465	O. CLUB D'IVRY		1
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY		1
560471	F.C. VITRY 94 ACADEMIE		1
560864	ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG		1
564269	FOOT CLUB MOLDAVIE		1
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
564269	MOLDAVIE FC 5		1
535201	MENUIBLAN AS 5		1
518152	NOISSEAU SS 5		1
545535	VINCENNOIS PORTUGAIS 5		1
	Futsal / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
551095	CITOYEN DU MONDE		1



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin** en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de **quatre unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2025**.

	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
500716	HAY LES ROSES CA	1	1
534669	MAROLLES FC		2
590215	GENTILLY AC		2
	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
524161	CAUDACIENNE ES		1
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
560609	USJTO CHOISY 5		1
	Futsal / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
564221	C'NOUES		1

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du **nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1^{er} juillet 2025**.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Pour les clubs de LIMEIL BREVANNES AS et ORMESSON US il est fait application de l'article 47 § 5 (a) du statut de l'arbitre

	D1 - 4 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
510193	ORMESSON U.S.	3	1
	D2 / A - 2 arbitres	Nbre Arbitre	Arb Manquant
551254	LIMEIL BREVANNES AJ	1	1
	D3 / A - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
550293	BANN'ZANMI		1
	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
550618	VILLIERS FRANCO PORT 5		1

QUATRIEME ANNEE D'INFRACTION et PLUS

Sanctions financières

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)

	CDM / D1 - 1 arbitre	Nbre Arbitre	Arb Manquant
552546	BRANCOS DE CRETEIL A 5		1
581892	KOPP 97 5		1

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 24 septembre 2024

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, DIAZ, CHAMPION.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du questionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

500752 – CO CACHAN - Séniors D1 - Terrain suspendu –

CO CACHAN / LE PERREUX ASF 2 le 06/10/2024
CO CACHAN / MAISONS ALFORT 2 le 13/10/2024
CO CACHAN / VILLENEUVE ABLON US le 20/10/2024

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –

AVS ORLY 2 / ORMESSON US le 20/10/2024
AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 le 17/11/2024
AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 le 01/12/2024

519839 – VILLEJUIF US – U16 D1 Terrain suspendu –

VILLEJUIF US / CHOISY LE ROI AS le 03/11/2024

Tirages pour les Coupes du Val de Marne

1 ^{er} tour SENIORS du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour AMITIE du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour ANCIENS du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour U18 du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour U16 du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour U16 Amitié du 27/10/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour U14 du 03/11/2024	- tirage le 08/10/2024
1 ^{er} tour U14 Amitié du 03/11/2024	- tirage le 08/10/2024

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-554257 – VILLECRESNES US – Seniors D3.B

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

565013 – USJTO UKRAINE – Seniors D4.A

Courriel de USJTO Ukraine du 20/09/2024.

La Commission enregistre l'engagement supplémentaire d'une équipe Séniors D4 en poule A et prend donc la place de l'exempt.

28264864 – NOGENT FC 2 / KREMLIN BICETRE CSA 1 Séniors D2 du 06/10/2024 remis au 29/09/24

Courriel de Nogent FC du 20/09/24 (terrain indisponible-Marathon) & Courriel de Kremlin du 23/09/24.

La commission reporte la rencontre au 27/10/2024.

29577830 – NOGENT S/MARNE FC 3 / MIMOSA MADA SPORT 1 Séniors D4.B du 06/10/2024

Courriel de Nogent du 20/09/24 (terrain indisponible).

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 12/01/2025.

530263 – ARCUEIL CO MUNICIPAL – Seniors D4.B

Courriel de Arcueil du 20/09/2024 (dérogation horaire).

Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront à 17h.

Coupe VDM SENIORS

Coupe VDM SENIORS AMITIE

Coupe FOOT ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-540651 – FRANCILIENNE 94 LE PERREUX AS – CDM D1

*La Commission enregistre le **forfait général des équipes.***

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

29577033 – FC VITRY 94 ACA. / MENUIBLAN AS CDM D1 du 29/09/24

Intégration dans le groupe.

Le match est exceptionnellement reporté au 03/11/24. Prévenir vos adversaires.

Coupe CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

28263907 – US IVRY FOOTBALL 41 / CHARENTON CAP 41 Anciens D1 du 22/09/2024

Courriel de Charenton du 19/09/24.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe CHARENTON CAP 41.

28406434 – VILLENEUVE ANTILL. 41 / MINHOTOS DE BRAGA 41 Anciens D2.A du 22/09/2024

Courriel de Minhotos du 20/09/24.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe MINHOTOS DE BRAGA 41.

28406385 – NOGENT S/MARNE FC 41 / MELTING SPORT 41 Anciens D2.A du 06/10/2024

Courriel de Nogent du 20/09/24 (terrain indisponible-Marathon).

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 27/10.

28406385 – BENFICA S.VILLEJUIF 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.B du 06/10/2024

Courriel de Benfica Villejuif du 24/09/24.

La commission reste dans l'attente d'une proposition de solution pour le 6/10/2024. En l'absence, la rencontre sera remise au 22/12/2024. Les clubs peuvent jouer en semaine après accord.

*La commission demande à BENFICA S VILLEJUIF de trouver une solution pour les rencontres du 10/11/2024 (BENFICA S.VILLEJUIF / JOINVILLE RC) et du 24/11/2024 (BENFICA S.VILLEJUIF / MACCABI CRETEIL FC) au cas où le terrain ne serait pas disponible, inversion ou match en semaine ou terrain de repli – **Avertir la Commission.***

Coupe Anciens VDM

CRITERIUM + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

CHAMPIONNATS FEMININS

SENIORS F D1 / U15 F / U13 F

Coupe FEMININES

Coupe FEMININES U15 à 8

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U20

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-500651 – BOISSY FC – U18 D3.A

*La Commission enregistre le **forfait général des équipes.***

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

529210 – VITRY ES – U18

Courriel de Vitry du 23/09/2024 (changement d'horaire).

Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront :

Pour l'équipe U18 D1 à 13h30 au stade Couderc à VITRY S/SEINE

Pour l'équipe U18 D2.B à 13h30 au stade Arrighi à VITRY S/SEINE

Coupe VDM U18

CHAMPIONNAT U16

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-541437 – BONNEUIL S/MARNE CS – U16 D3.B

*La Commission enregistre le **forfait général des équipes.***

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

500636 – VILLIERS S/MARNE ENT.S – U16 D3.C & D4.B

Courriel de Villiers du 23/09/2024 (dérogation horaire).

Accord de la commission, les rencontres à domicile de l'équipe D3.C se joueront à 13h et de

l'équipe D4.B à 15h au stade Octave Lapize à VILLIERS S/MARNE.

521870 – SUCY FC – U16 D1

Courriel de Sucy du 22/09/2024 (dérogation horaire).

Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront à 14h.

529210 – VITRY ES – U16 D2.A & D4.B

Courriel de Vitry du 23/09/2024 (dérogation horaire).

*Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront :
Pour l'équipe U16 D2.A à 13h30 au stade Gosnat à VITRY S/SEINE
Pour l'équipe U16 D4.B à 13h30 au stade Balzac à VITRY S/SEINE*

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

CHAMPIONNAT U15

29671637 – VITRY CA / RUNGIS US U15 D1 du 28/09/024

Courriel de Vitry du 23/09/2024 (changement d'horaire).

Accord de la commission pour jouer à 17h sous réserve de l'accord de RUNGIS US, qui doit parvenir au District avant le 27/09/2024 à 12h.

CHAMPIONNAT U14

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-500689 – CRETEIL LUSITANOS US – équipe 5 U14 Brassage Poule F

-554257 – VILLECRESNES US – U14 Brassage Poule D

*La Commission enregistre le **forfait général des équipes.***

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

500689 – CRETEIL LUSITANOS US – U14

Courriel de Créteil du 20/09/2024.

Note que l'équipe CRETEIL LUSITANOS US 7 devient CRETEIL LUSITANOS US Filles.

739890 – ST MAUR F. FEMININ VGA – U14 poule E

Courriel de St Maur du 23/09/2024 (changement d'horaire).

Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront à 13h au stade Fernand Sastre à ST MAUR.

529210 – VITRY ES – U14

Courriel de Vitry du 23/09/2024 (changement d'horaire).

*Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront :
Pour l'équipe U14 D1 à 17h au stade Arrighi à VITRY S/SEINE
Pour l'équipe U14 22 poule E à 17h au stade Arrighi à VITRY S/SEINE
Pour l'équipe U14 23 poule A à 15h au stade Balzac à VITRY S/SEINE*

Coupe du Val de Marne U14

Coupe Amitié U14

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 23 Septembre 2024

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Les Membres de la Commission

Souhaitent une bonne saison sportive à tous nos clubs et conseillent aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2024-2025, publiées dans le journal numérique.

FUTSAL D1 & D2

Rappel

Comme vous l'avez constaté sur le site du District, le championnat D1 & D2 débutera dans la semaine du 1^{er} au 06 octobre 2024.

582553 – VSG FUTSAL

Courriel en date du 20 septembre 2024 informant que son équipe 2 D1 Futsal jouera tous ses matchs, en championnat et coupe le **SAMEDI à 20h00**

542388 –MAISONS ALFORT FC

Courriel en date du 23 septembre 2024 informant que son équipe 2 D1 Futsal jouera tous ses matchs, en championnat et coupe le **LUNDI à 20h30**

552645 – B2M FUTSAL -Courriels en date du 20 et 23 septembre 2024

Demandant des modifications sur les rencontres suivantes :

-28385683 : B2M FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 D2 Futsal du 07/12/2024 à 17h30 reporté au dimanche 10/11/2024 à 17h au Centre Du Bord de Marne

-28385672 : B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 D2 Futsal du 30/11/2024 à 17h30 reporté au dimanche 01/12/2024 à 17h au Centre Du Bord de Marne

-28385694 : B2M FUTSAL 3 – VILLENEUVE ABLON US 2 D2 Futsal du 07/12/2024 à 17h30 (reporté au dimanche 08/12/2024 à 17h30 au gymnase Félix Faure à Bry sur Marne)

La commission vous demande d'effectuer ces demandes de modification via Footclubs afin d'obtenir l'accord du club adverse

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal se déroulera lors de la réunion de la Commission le 04/11/2024.

A ce jour il y a 31 équipes engagées soit un tirage intégral avec un exempt

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (cadrage) : du 16 au 22 décembre 2024

Tour n°2 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°3 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°4 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°5 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°6 (finale) : du 27 au 30 avril 2025

COUPE NATIONALE FUTSAL

Courriel de la Commission Compétitions de la Ligue de Paris en date du 19/09/2024 .

Le deuxième tour de la Coupe Nationale Futsal étant programmé dans la semaine du 30/09/2024 au 06/10/2024 les rencontres suivantes :

-28352061 – RUNGIS US 1 – VSG FUTSAL 2 D1 Futsal du 04/10/2024 est reportée au 18/10/2024

-28352062 - CITOYENS DU MONDE 1 - MAISONS ALFORT FC 1 D1 Futsal du 04/10/2024 est reportée au 18/10/2024

Courriel du club du 22/09/2024 demandant le report de la rencontre

-28385712 - CA VITRY 1 - KB FUTSAL 2 D2 Futsal du 03/10/2024 est reportée au 17/10/2024

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 26 Septembre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Début des compétitions

PARUTION SUR FOOT CLUB ET SITE INTERNET DES VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

SENIORS D4 :

- 2 groupes de 14 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

CAUDACIENNE ES 12 prend la place de l'Exempt en Poule B

ANCIENS D4 :

- 1 groupe de 10 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Retrait de l'équipe de THIAIS FC (2) non engagée

CDM D1 :

- 1 groupe de 14
- **1^{ère} journée le 29.09.2024**

Intégration de FC VITRY 94 ACADEMIE

U15 D1 :

- 1 groupe de 12
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

U18 D1 :

- 1 groupe de 12 - Reste 1 Place
- 1^{ère} journée le 05.10.24

ARCUEIL COMS 1 prend la place de l'EXEMPT dans le groupe B
VILLENEUVE ACADEMIE FC – Nouvelle équipe groupe A

U16 D4 :

- 2 groupes de 10
- 1^{ère} journée le 06.10.24

U14 – PHASE DE BRASSAGE :

- 10 groupe de 10– Reste 3 places
- 1^{ère} journée le 06.10.24

Anciens +45 Ans :

- 3 groupes de 10
- 1^{ère} journée le 06.10.24

Demande de FRESNES AAS d'intégrer une équipe, sur liste d'attente pas de place.

Anciens +55 Ans :

- 2 groupes de 14 6 Reste 2 places
- 1^{ère} journée le 06.10.24

Futsal D2 :

- 1 groupe de 12
- 1^{ère} journée le 05.10.24

Deux clubs sur liste d'attente : LES GRANDS DU QUARTIER et BOISSY FC

FEMININES D1 :

- 1 groupe de 8
- 1^{ère} journée le 05.10.24

RAPPEL : U16 D3

Suite au non-réengagement de MAROLLES FC, le **CAP CHARENTON (3)** accède à cette division.
Avis aux clubs du groupe.

U18 D1

Vitry CA prend la place de **Vitry ES** et vice-versa

ANNEXES

HORAIRE OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2024 & 2025



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGE

2024-2025

HOMMES

FEMMES

NAISSANCE

CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE
SENIORS	Licence Seniors	2004	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19	2005 2006		Licence U20F Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	2007 2008	U18F	Licence U18F Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	2009 2010	U15F	Licence U15F Championnat D à 7 ou R à 11 Licence U14F
U14	Licence U14 Licence U13	2011 2012	U13F	Licence U13F Critérium départemental ou Mixité Garçon Licence U12F
U13	Licence U13 Licence U12	2012 2013	U11F	Licence U11F Critérium départemental ou Mixité Garçon Licence U10F
U11	Licence U11 Licence U10	2014 2015	U9F	Licence U9F Critérium départemental ou Mixité Garçon Licence U8F
U9	Licence U9 Licence U8	2016 2017	U7F	Licence U7F Licence U6F Licence U6F
DEBUTANTS	Licence U9 Licence U8	2018 2019 2020	DEBUTANTES	Critérium départemental ou Mixité Garçon Licence U7F Licence U6F Licence U6F
U7	Licence U7 Licence U6 Licence U6		DEBUTANTES	Critérium départemental ou Mixité Garçon Licence U7F Licence U6F Licence U6F

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

ABONNEMENT 2024-2025

N2

NATIONAL 2
FFF



TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiants - de 16ans	45 €	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80 €	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Solo Étudiants CE Femmes et - de 16 ans

INFORMATIONS ABONNÉ

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal et Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Formulaire à renvoyer avec le règlement + pièce d'identité par
voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

Vivre Ensemble Notre Passion

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature